

Commune de FLAGEY-ECHEZEUX (21)

Lieu-dit "Les LOACHAUSSES"

Section D Parcelles n° 181, 183, 184, 557, 558, 708, 709, 774, 775 et 776

PLAN DE DIVISION

Echelle 1/1000

- LEGENDE**
- Bornes anciennes en pierre
 - Piquet bois
 - Application du plan cadastral (tracé figuratif)
 - Limite de division
 - Rang de vignes
 - Contour de vignes

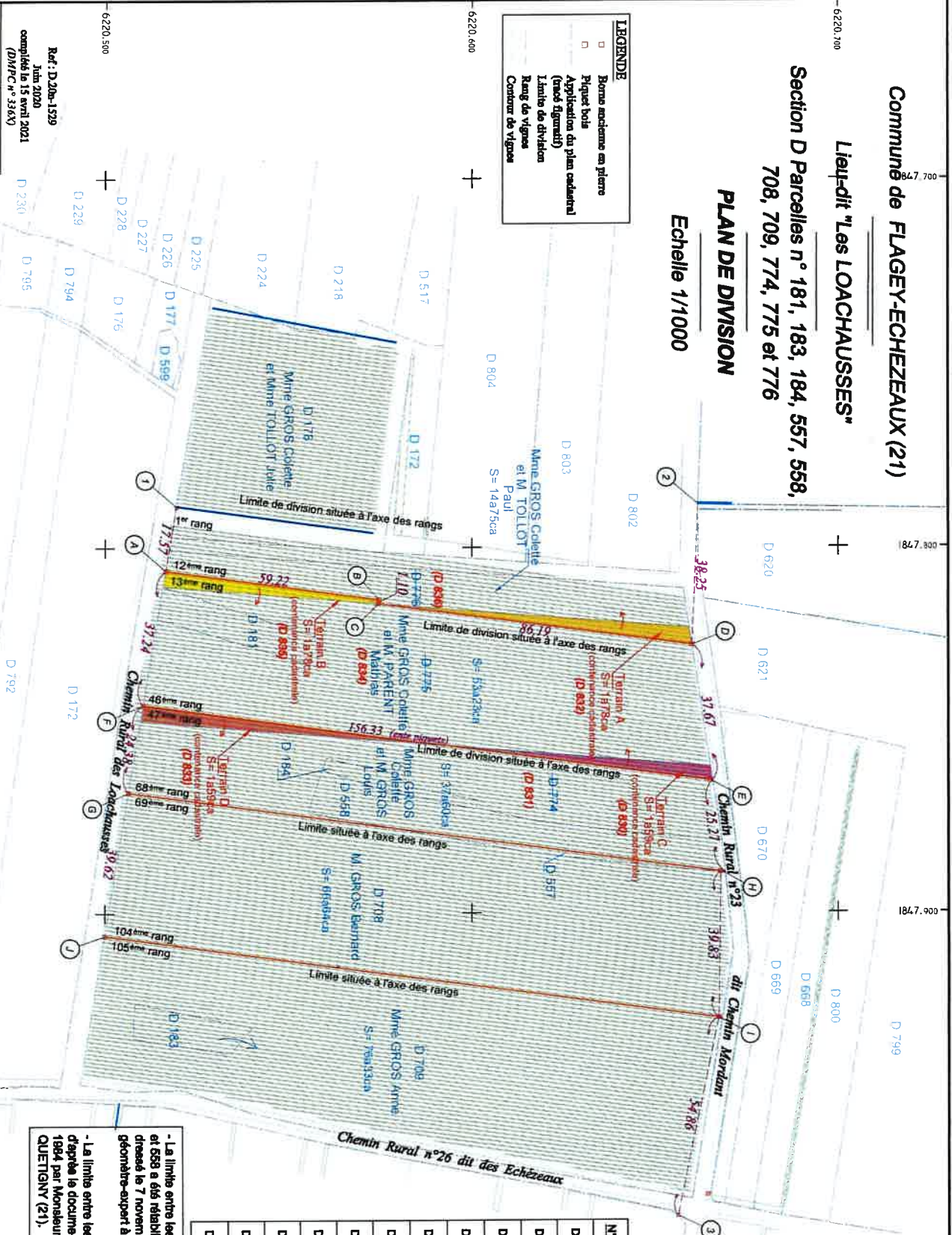


TABLEAU RECAPITULATIF

N° Parcelles	Noms des propriétaires actuels	Contenance cadastrale
D 183	Mme GROS Anne	02a55ca
D 709	Mme GROS Anne	73a78ca
D 708	M. GROS Bernard	85a40ca
D 557	M. GROS Bernard	01a24ca
D 558	Mme GROS Colette	09a71ca
D 184	M. GROS Louis	01a85ca
D 774	Mme GROS Colette	28a54ca
D 775	M. PARENT Mathias	49a78ca
D 181	Mme GROS Colette	03a45ca
D 776	M. TOLLOTT Paul	14a75ca
D 178	Mme TOLLOTT Julie	34a80ca

- La limite entre les parcelles D 708 (anciennement 558), 557 et 558 a été révisée d'après le document d'arpentage n°26 dressé le 7 novembre 1893 par Monsieur LACROIX, alors géomètre-expert à DIJON (21).

- La limite entre les parcelles D 708 et 709 a été révisée d'après le document d'arpentage n°189 dressé le 7 novembre 1894 par Monsieur GIEN Bernard, alors géomètre-expert à QUETTIGNY (21).

Berthet Lioquier Caufutry

11, avenue de Chambland
 B.P. 90042
 21 702 NUITS SAINT-GEORGES Cedex
 Tél. : 03 80 61 06 19 Fax : 03 80 61 39 01
 E-mail : bic.contact@blc-ep.com

NOTA :
 - Les piquets A, D, E, F, G, H et J n'ont pas été définis contradictoirement avec la commune et ne matérialisent pas les limites avec les chemins ruraux.

Terrain	EB - ECF
Bureau	EB
Contours par	ECF

Ref : D-20a-1539
 Juin 2020
 complété le 15 avril 2021
 (DM/PC n° 336X)

Commune :
FLAGEY-ECHEZEUX (267)

N° d'ordre du document d'arpentage : 336 X
Document vérifié et numéroté le 14/04/2021
A DIJON
Par Caroline JEANNIN
inspecteur cadastre
Signé

Cachet du service d'origine :

DIJON
25 Rue de la Boudronnée
B.P. 1549

21047 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 28 66 48
Fax : 03 50 28 68 25
sdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : D
Feuille(s) : 000 D 02
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 14/04/2021
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par E. CAULFUTY (2)

Réf. :

Le 14/04/2021



Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 19/04/2021
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SAS BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY

SF2102008624

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 021				Commune : 267 FLAGEY-ECHEZEUX						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
D	0774			LES LOACHAUSSES	0ha26a54ca		267 0000336	D	0830	0ha01a59ca
							267 0000336	D	0831	0ha24a95ca
D	0775		MP	LES LOACHAUSSES	0ha49a78ca		267 0000336	D	0832	0ha01a78ca
							267 0000336	D	0833	0ha01a59ca
							267 0000336	D	0834	0ha46a41ca
D	0776			LES LOACHAUSSES	0ha14a75ca		267 0000336	D	0835	0ha01a78ca
							267 0000336	D	0836	0ha12a97ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS